**[Objet :]** Offre exclusive : Bonifiez votre assurance-vie et obtenez une remise de 3 mois de prime

Bonjour [nom du Client ou de la Cliente],

La Sun Life vous offre une autre occasion de transformer votre contrat d’assurance temporaire et d’économiser. Le moment est venu de revoir vos objectifs et de vous assurer que votre assurance-vie répond à vos besoins actuels et à venir.

**Jusqu’au 30 septembre, transformez votre assurance-vie temporaire en assurance-vie permanente et vous pourriez obtenir une remise de 3 mois de primes\*.**

Raisons de profiter de l’offre

Vous avez la possibilité de transformer votre contrat temporaire actuel en contrat d’assurance-vie permanente. Voici les avantages :

* *Protection à vie.* Ayez l’esprit tranquille de savoir que votre couverture ne prendra pas fin si vos primes sont payées.
* *Primes fixes garanties.* Nous vous assurons que le coût de votre assurance demeurera le même toute la durée du contrat (quelques exceptions s’appliquent).
* *Moyen de faire croître votre patrimoine.* Accumulez une valeur de rachat au fil du temps à laquelle vous pouvez accéder au besoin.
* *Possibilité de laisser un héritage.* Laissez un héritage non imposable à vos proches.
* *Économies potentielles.* Profitez de tarifs moins élevés maintenant comparativement à ce qu’il vous en coûtera pour renouveler votre contrat temporaire ou le transformer en contrat permanent à une date ultérieure.

[**Explorez vos options**](https://www.sunlife.ca/fr/offre/transformation-d-assurance-temporaire/)

Ne manquez pas cette chance

Vous pouvez assurer l’avenir de vos proches, constituer votre patrimoine et épargner! Vous pouvez facilement transformer votre couverture sans avoir à fournir d’autres renseignements sur votre état de santé.

Planifions un moment pour en parler.

Prenez le temps d’y penser. Je communiquerai avec vous sous peu. Nous regarderons ensemble votre contrat et vos objectifs pour voir ce qui vous convient le mieux.

Cordialement,

[signature du conseiller ou de la conseillère et mise en garde]

\* La remise figurera dans les modalités du ou des contrats qui font l’objet d’une remise. D’autres conditions s’appliquent. Pour en savoir plus, consultez les modalités. Il peut y avoir des conséquences en matière d’impôts liées à la réduction de la prime. Veuillez consulter votre conseiller fiscal pour plus d’informations.